



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.2/49/L.7  
4 novembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-neuvième session  
DEUXIÈME COMMISSION  
Point 87 d) de l'ordre du jour

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE : TRANSFERT NET DE RESSOURCES  
ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS

Algérie\* : projet de résolution

Transfert net de ressources entre pays en développement et  
pays développés

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, en annexe à laquelle figure la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990, en annexe à laquelle figure la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Rappelant sa résolution 44/232 du 22 décembre 1989, relative aux tendances du transfert de ressources à destination et en provenance des pays en développement et leurs incidences sur la croissance économique et le développement soutenu de ces pays, et sa résolution 47/178 du 22 décembre 1992, relative au transfert net de ressources de pays en développement aux pays développés,

Rappelant également sa résolution 43/197 du 20 décembre 1988 ainsi que l'Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le

---

\* Au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

développement<sup>1</sup>, où il est question de remplir l'engagement internationalement convenu pour l'aide publique au développement,

Prenant note de la Situation économique et sociale dans le monde, 1994<sup>2</sup>, notamment du chapitre IV intitulé "Les transferts internationaux de ressources et l'évolution du secteur financier", et du rapport du Secrétaire général sur le transfert net de ressources de pays en développement aux pays développés<sup>3</sup>,

Convenant que la communauté internationale se doit d'appuyer vigoureusement, en créant un environnement économique international favorable, les efforts que font les pays en développement pour résoudre leurs graves problèmes économiques et sociaux,

Notant que le transfert net de ressources aux pays en développement a été positif ces deux dernières années et qu'un climat économique international positif est essentiel pour que ces courants de transfert se maintiennent,

Notant avec inquiétude qu'un petit nombre seulement de pays en développement ont réellement tiré avantage de ce transfert positif de ressources financières des pays développés et que pour la plupart d'entre eux, notamment les pays les moins avancés, le transfert de ressources a diminué et la situation critique demeure,

Notant avec regret qu'en raison d'une détérioration des termes de l'échange pour les pays en développement, le niveau réel des ressources consacrées au développement reste tout à fait insuffisant pour la plupart d'entre eux,

Soulignant le caractère imprévisible des transferts qui sont liés à des mouvements de capitaux privés, motivés par des profits à court terme et subordonnés aux variations des taux d'intérêt et à d'autres fluctuations qui peuvent intervenir dans le climat économique international,

Inquiète de constater que le transfert net de ressources des institutions financières multilatérales a été négatif en termes réels,

Soulignant en outre la diminution continue de l'aide publique au développement, qui constitue la principale source de ressources financières étrangères pour de nombreux pays en développement, notamment les pays africains, qui, en raison de la faiblesse de leur économie, ne bénéficient pas encore suffisamment de capitaux privés internationaux,

---

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 [A/CONF.151/26/Rev.1 (vol. 1 et vol. 1/Corr.1, vol. II, vol. III et vol. III/Corr.1)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.II.C.1 et rectificatif.

<sup>3</sup> A/49/309 et Corr.1.

Préoccupée par l'insuffisance persistante des ressources dans la plupart des pays en développement durant les 10 dernières années, en particulier par les faiblesses constatées, cause d'une pénurie de moyens financiers que ces pays pourraient consacrer à leur développement,

Rappelant l'heureuse issue de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ainsi que l'esprit de multilatéralisme dans lequel elle s'est déroulée et qu'on retrouve dans le document final intitulé "Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Cartagena"<sup>4</sup>,

Notant que les résultats des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay n'apportent pas véritablement de solution aux problèmes des pays en développement, notamment ceux qui ont trait aux exportations des pays africains et des pays les moins avancés, dont les produits de base commercialisables et l'économie ne sont pas suffisamment diversifiés pour leur permettre de participer réellement et avec profit au nouvel arrangement commercial multilatéral que représente l'Organisation mondiale du commerce,

Notant la dixième reconstitution des ressources de l'Association internationale pour le développement et constatant avec inquiétude que les engagements sur la base de ces ressources reconstituées n'ont pas augmenté,

Considérant que les grands pays industrialisés, dont l'influence pèse très lourd sur la croissance de l'économie mondiale et sur l'environnement économique international, devraient poursuivre leurs efforts pour susciter une croissance économique et un développement durable et atténuer les déséquilibres, afin que les pays en développement puissent mieux faire face à leurs principales difficultés, qu'elles soient d'ordre monétaire ou financier ou qu'elles concernent les apports de ressources, le commerce, les produits de base et l'endettement extérieur,

Notant que le Sommet du groupe des sept principaux pays industrialisés, tenu à Naples (Italie) en juillet 1995<sup>5</sup>, ainsi que les réunions annuelles des organismes issus des Accords de Bretton Woods, tenues à Madrid en octobre 1994 ont reconnu la nécessité d'apports de capitaux privés et de transferts de ressources réelles au pays en développement,

1. Souligne que la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour dégager des ressources substantielles pour assurer la relance de la croissance économique et d'un développement soutenu dans les pays en développement, et recommande à cette fin :

a) Que les pays développés accroissent leurs flux financiers vers les pays en développement afin de faciliter leur croissance économique et leur

---

<sup>4</sup> Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, huitième session, Cartagena de Indias (Colombie) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.II.D.5), première partie, sect. A.

<sup>5</sup> A/49/228-S/1994/827, annexe I.

développement soutenus et les aider dans leurs efforts de diversification et d'ajustement, notamment par une expansion des crédits multilatéraux, par des investissements étrangers directs et par un accroissement de ressources concessionnelles et non liées à la dette;

b) Que les pays développés qui ont réaffirmé leur intention de consacrer à l'aide publique au développement 0,7 % de leur produit national brut mais qui n'y sont pas encore parvenus consentent à accroître leurs programmes d'aide pour atteindre cet objectif le plus rapidement possible; en particulier, les pays développés devraient fournir des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins des pays en développement et assurer leur développement durable;

c) Que, puisque le fardeau de la dette et de son service constitue pour maints pays en développement un obstacle majeur à la relance de leur croissance et de leur développement, on accélère la recherche d'une solution permanente des problèmes que leur pose leur endettement extérieur;

d) Que les gouvernements favorisent un système commercial international ouvert, libre, équitable, non discriminatoire et réglementé, afin d'assurer aux pays en développement un meilleur accès aux marchés pour leurs exportations, de manière à garantir leur croissance économique et leur développement à long terme, qui sont essentiels pour le bien commun de l'humanité; il est nécessaire dans ce contexte d'instituer rapidement des mesures compensatoires pour les pays en développement qui subissent le contrecoup de l'application de l'accord issu des négociations d'Uruguay;

e) Que les producteurs et consommateurs de produits de base cherchent encore à renforcer leur coopération et envisagent de participer activement à des arrangements et accords internationaux de produits qui tiennent compte des tendances du marché, afin de parvenir à une coopération internationale plus efficace dans ce domaine;

f) Qu'une assistance soit fournie aux pays en développement dans le domaine de la diversification verticale et horizontale, de manière à élargir la base de leurs exportations et à permettre aux pays qui n'ont pas encore atteint ce stade de créer les conditions voulues pour attirer des capitaux étrangers;

g) Que tous les gouvernements, notamment ceux des pays développés, collaborent plus étroitement en vue d'assurer une plus grande stabilité des marchés financiers, de réduire le risque d'une crise financière, découlant par exemple d'une instabilité excessive des taux de change, et de favoriser un système financier international plus propice à une croissance économique stable;

h) Que tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, prennent les mesures voulues pour créer un environnement économique international favorable, stabiliser et abaisser les taux d'intérêt réels et réduire le caractère aléatoire des flux financiers;

i) Que tous les gouvernements, notamment ceux des pays développés, s'emploient à instaurer une surveillance multilatérale visant à corriger les

déséquilibres extérieurs et budgétaires, de façon à favoriser une large augmentation des échanges multilatéraux et des investissements, en particulier au profit des pays en développement; une participation effective des pays en développement est essentielle à cet égard;

j) Qu'une coordination effective des politiques macro-économiques soit réalisée dans les instances multilatérales;

k) Que des filets de sécurité internationaux soit mis en place pour protéger l'intégrité des programmes de développement en cas de sortie brusque des capitaux privés des pays en développement;

2. Prie le Secrétaire général de continuer à suivre la situation relative au transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés, en utilisant pour ce faire tous les rapports appropriés, comme ceux de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et des banques régionales, d'en rendre compte dans la Situation économique et sociale dans le monde, 1994 et de lui présenter à sa cinquante et unième session un rapport sur l'application de la présente résolution.

-----